

Prix, rente et accumulation : cas de l'Algérie.

S.BELLAL
Université de Ouargla.

Depuis quelques années, des réformes structurelles de type libéral s'opèrent un peu partout dans le monde. Cette tendance à consolider et, dans certains cas, à réhabiliter le rôle du marché dans l'activité économique remet à l'ordre du jour la vieille question du statut économique de l'Etat.

En Algérie, pays où fut tentée une expérience de développement dont la principale caractéristique est qu'elle s'est faite à l'abri et à l'encontre des lois objectives du marché, le mouvement de réforme s'apparente davantage à une remise en cause de la conception « politico-juridique » de l'économie, conception fondée sur la négation du caractère objectif et nécessaire des lois qui président à la formation des prix et des revenus.

Dans la pratique, la conception en question s'est traduite par la soumission formelle de la société économique à l'Etat ; la volonté subjective de ce dernier étant toujours substituée, sans réciprocité et de façon continue, aux lois du marché. Un tel déséquilibre dans les relations entre l'Etat et la société économique avait plusieurs manifestations : un système administré de prix ne reflétant pas des échanges sanctionnés par les lois du marché ; des agents économiques sous tutelle et dessais de l'essentiel du pouvoir économique de contrôle ; un pouvoir monétaire « fait du prince » ; un monopole absolu de l'Etat sur le commerce extérieur...etc. Ces manifestations, qui expriment une volonté de reconstituer la sphère des échanges de manière « artificielle », finirent inéluctablement par engendrer une situation pour le moins perverse : l'accumulation privée des richesses ne puise plus dans l'exploitation du travail (à travers l'extension des unités de productives et/ou l'accroissement de la productivité du travail) mais résulte d'opérations spéculatives (marché parallèle) ou, comme c'est souvent le cas, des liens, établis à l'ombre de réseaux clientélistes, avec la sphère du pouvoir politique.

Le caractère pervers d'une telle situation ne tient pas seulement au fait que celle-ci va à l'encontre des projections de la politique de développement, mais aussi et surtout au fait qu'elle consacre la rente comme catégorie prédominante dans la répartition du revenu national.

Comment s'explique la rente en Algérie et quelles en sont les différentes manifestations ? A ces questions, et à d'autres, on ne saurait naturellement répondre sans examiner les conditions socio-économiques qui président à la formation des prix, et donc des revenus. Dans le cas particulier de l'Algérie, ces conditions présentaient la caractéristique d'être sinon complètement du moins fortement soumises à l'action volontariste de l'Etat, qui, s'appuyant sur la disponibilité de la rente énergétique, s'est toujours dispensé, pour des raisons qu'il conviendra, le moment venu, d'examiner, d'affronter les logiques du marché, de la production et de la concurrence.

L'avantage immédiat d'une telle pratique était double : sur le plan économique, elle offrait incontestablement des facilités que la régulation par les lois du marché ne permettait pas ; sur le plan politique, elle faisait fatalement dépendre la société toute entière du Pouvoir politique. Son inconvénient est qu'à la longue, elle stérilise la rente externe en bloquant toute dynamique de production et d'accumulation, seule à même de soutenir un développement économique.

La dynamique de l'accumulation est en effet indissociable de la logique des prix qui est, par définition, une logique marchande. Cette dernière ne peut être dépassée par l'agencement des prix et/ ou leur blocage sans exposer l'activité économique à des déséquilibres sectoriels se manifestant par des déficits pour les unités de production ou par des rentes diverses, ce qui traduit des transferts de valeurs.

Outre qu'elles maintenaient la consommation à un niveau assez bas (ce qui va à l'encontre de l'objectif de sauvegarde du pouvoir d'achat), ces rentes décourageaient la production, engendrant ainsi une évolution des plus perverses, en ce sens que l'accumulation du capital privé et l'élargissement du marché ne dépendaient pas de l'extension des activités productives.

Pour qu'une telle situation ait pu exister, il a bien fallu qu'elle trouve dans le statut conféré aux prix dans le modèle de développement porté par la « SAD » un fondement solide car, même si foncièrement, elle est d'essence politique, la pratique volontariste trouve sa justification théorique

dans le modèle en question (section 1). L'analyse d'un tel fondement nous conduira, avant de mettre en relief le rôle du système administré de prix dans la déstructuration du modèle d'accumulation¹ (section 3), à situer les blocages auxquels est confrontée la reproduction interne dans un schéma explicatif des ambiguïtés qui caractérisent la problématique même de la « SAD » (section 2). Nous aborderons, enfin, la réforme et montrerons pourquoi la réhabilitation du marché à partir de la circulation n'est pas de nature à favoriser une dynamique de production et d'accumulation (Section 5).

1. Statut des prix dans le modèle de développement.

L'Algérie a opté pour un modèle de développement industriel reposant sur la notion de « pôle de croissance ». La finalité d'un tel modèle est le noircissement de la matrice inter-industrielle.

Cette approche en termes de « pôle de croissance » part de l'hypothèse selon laquelle la logique du marché et le système de prix reproduisent le sous-développement. Elle préconise donc une démarche qui « contourne » les contraintes imposées par le profit et les prix et ce, en privilégiant la mise en place de flux en valeur, indépendamment du système de prix.

Au-delà de l'ambiguïté qui caractérise cette approche, ambiguïté qui consiste à vouloir se dégager du système de prix et de ses contraintes sans pour autant se débarrasser de l'approche implicite par les prix qui sous-tend son discours², celle-ci se propose de dépasser la logique du développement inégal à travers la mise en œuvre d'une planification appropriée. C'est donc une intervention de l'État qui est préconisée, celle-ci devant se traduire par la mise en place de branches industrielles qui n'obéiraient pas au taux de profit maximum.

Partant de l'idée que la logique du profit dans une branche s'oppose à celle de la maximisation du taux d'accumulation dans l'économie entière, l'approche de F. Perroux remet en cause la structure des taux de profit. Pratiquement, cela reviendrait à identifier les branches susceptibles de jouer un rôle moteur pour l'économie. Ces branches, identifiées, constitueraient une économie externe pour l'ensemble de l'économie, et ce, grâce au transfert en valeur, véhiculé par un système de prix qui ne lui correspondrait que partiellement, auquel elles donneraient lieu.

Reposant sur la notion d'économie externe et sur la distinction entre l'espace de prix et l'espace de valeur, cette approche perd de sa consistance lorsqu'elle s'applique à un ensemble économique en construction, où tout l'environnement à créer est susceptible de s'ériger en goulot d'étranglement. Dans ce contexte, il est en effet difficile, sinon impossible, de fixer des critères sur la base desquels le planificateur déciderait que telle branche ou tel secteur peut constituer des économies externes pour le reste de l'économie.

La programmation d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, susceptible de constituer des économies externes pour d'autres entreprises pose, par ailleurs, deux problèmes majeurs : Le premier réside dans l'identification des branches pouvant jouer le rôle d'économie externe. Cette identification n'est pas aisée car la notion (d'économie externe) n'est pas opératoire.³ Le second problème renvoie à la question du financement de l'entreprise déficitaire jugée économie externe. Cette question, qui revêt un caractère contraignant, est liée à un autre aspect du problème, à savoir l'impossibilité de généraliser la notion d'économie externe dont le mécanisme ne peut fonctionner que pour une branche et non pour l'ensemble de l'économie⁴.

Par rapport à la logique de rendement sur laquelle repose l'idée de production, il semble, à la lumière de ce qui précède, qu'il est illusoire d'appréhender la pratique économique de l'État en Algérie sans que le raisonnement économique ne déborde le cadre qui est le sien. La logique économique étant une logique de reproduction, un investissement quelconque qui, à moyen ou à long terme, ne se reproduit pas est, en effet, un investissement qui n'avait pas de raison d'être à l'origine.

2. Les blocages de la reproduction interne

Les ambiguïtés du statut conféré aux prix dans ce qu'on a convenu d'appeler la stratégie algérienne de développement découlent de la problématique même de cette dernière comme rupture avec la division internationale « capitaliste » du travail. La conception de la DIT non comme mode d'organisation des activités productives à l'échelle internationale (c-à-d comme division sociale du travail) mais comme mode d'insertion au marché mondial a conduit à occulter dans la problématique de développement la dialectique du procès de reproduction/accumulation.

Alors que la reproduction repose sur une organisation interne des activités productives, l'accumulation, qui n'est dans son principe que la forme valeur de la reproduction, obéit, elle, à des lois qui, médiatisées par le marché, semblent totalement étrangères à celles de la reproduction. Mais comme la valeur destinée à l'accumulation trouve son origine dans le procès de production/reproduction domestique, il faut bien qu'à un moment ou un autre, les deux séries de lois économiques se recourent, à défaut de se confondre⁵.

Bien qu'elle présente tous les caractères d'une nécessité, la reproduction ne se réalise comme telle que sous sa forme valeur, de sorte que, finalement, c'est l'accumulation qui en détermine le cours effectif. Celle-ci se trouve alors subordonnée à celle-là jusqu'à ce que la dérive de la première au regard des nécessités de la seconde devenant intenable, la crise éclate au grand jour. La dévalorisation du capital, phénomène inverse de l'accumulation se traduisant par le déclassement définitif ou temporaire des forces productives en fonction, devient le passage obligé de la remise en adéquation de celle-ci d'avec la reproduction.

Même si elle présente des aspects spécifiques fondamentaux par rapport au schéma classique brièvement évoqué ci-dessus⁶, on peut admettre que la crise en Algérie est la conséquence des distorsions existant entre les nécessités de la reproduction et la logique de l'accumulation. Reformulée en des termes qui reflètent plus spécifiquement la réalité économique de l'Algérie, cette hypothèse pose inéluctablement la question de la rupture entre la reproduction et l'accumulation.

En raison de l'extraversion de la branche Hydrocarbures pour servir de source de financement à l'accumulation, la rupture de cette dernière d'avec la reproduction semble consommée au moment même de leur « union » car la reproduction domestique n'est plus seulement alors soumise aux lois de l'accumulation interne mais aussi à celles de la reproduction externe⁷. Dans ces conditions, la reproduction interne est tributaire d'un renouvellement permanent de son point d'ancrage avec la reproduction externe, ce qui n'est possible que si se renouvellent en permanence les ressources en devises du pays.

En effet, si l'on admet que les frais en capital soient payés par la rente pétrolière⁸, il est aisé de montrer que le « divorce » entre l'accumulation et la reproduction ne permet pas, quand la rente ne suffit pas à payer la

couverture en capital, à assurer une reproduction simple. Dans « *Essai sur l'économie parallèle* », A.Henni illustre, en s'appuyant sur les schémas de Marx, cette contrainte.

Partant de l'idée que la rente doit avant tout servir à payer les frais en capital, l'auteur distingue, comme dans les schémas de Marx, deux sections : une section de production de biens de consommation à laquelle il ajoute une branche substitutive à la production des moyens de production : la branche pétrolière. Nous aurons donc :

Section I (branche pétrolière) : $C_1 + V_1 + PL_1 = R$;
Section II (biens de consommation) : $C_2 + V_2 + PL_2 = M_2$

Dans ces conditions, l'équilibre de reproduction simple est réalisé si la rente sert à l'achat de capital ($C_1 + C_2 = R$) et que l'ensemble des revenus distribués (salaires et profits) soit égal à M_2 . Un tel équilibre est obligatoirement rompu si une partie seulement de la rente est consacrée à l'achat de biens de consommation ; ce qui peut être illustré à travers l'exemple ci-après :

Branche pétrolière :
 $100C_1 + 25V_1 + 25PL_1 = 150R$;

Section II :
 $50C_2 + 20V_2 + 20PL_2 = 90M_2$

La rente sert à acheter le capital ($150R = 100C_1 + 50C_2$) et la production de biens de consommation nourrit les salariés et autres ($25V_1 + 25PL_1 + 20V_2 + 20PL_2 = 90M_2$). L'équilibre d'une production simple est donc assuré.

Supposons que 15 de rente soient distribués en revenus et non récupérés en impôts permettant le maintien de l'achat en capital C_2 , il vient :

$$\begin{aligned} 100C_1 + 25V_1 + 25PL_1 &= 150R \\ 35C_2 + 35V_2 + 20PL_2 &= 90M_2 \end{aligned}$$

Le total de la demande de consommation

($25V_1 + 25PL_1 + 35V_2 + 20PL_2 = 105$) est alors supérieur au niveau de la production ($90M_2$). D'où crise, donnant naissance à des phénomènes tels que l'endettement (pour financer l'achat de capital) et le marché parallèle.

Mais, loin d'être une simple « hypothèse de travail », l'affectation d'une partie de la rente à l'achat de biens de consommation relève dans les faits d'une pratique qui, située dans son contexte, révèle les blocages auxquels est confronté le procès

de production interne. Aussi, l'étude de la reproduction réelle dans ses déterminations internes s'avère-t-elle indispensable pour qui veut appréhender les facteurs de blocage de la reproduction interne¹⁰.

Dans les travaux consacrés à cette question, il est fréquent de lire qu'il existe une certaine inadéquation entre les éléments du procès de travail domestique¹¹. Celle-ci serait à l'origine des faiblesses constatées de la productivité du travail. Si l'on est enclin à admettre une telle affirmation, il reste qu'il faille situer l'inadéquation en question dans un schéma explicatif des facteurs qui fondent sa perpétuation et par là même son caractère structurel.

L'ambiguïté de la nature de la propriété des moyens de production constitue, nous semble-t-il, un facteur essentiel de la perpétuation de l'inadéquation constatée entre les éléments du procès de travail. Une telle ambiguïté fait que le rapport spécifique existant « habituellement » entre les instruments de travail et les travailleurs (rapport impliquant la qualification, la hiérarchie des fonctions, la discipline...) est impensable car n'ayant pas d'objet. Il l'est d'autant plus que la responsabilité de la conduite du procès de production est diluée et que l'autorité, censée veiller au respect des normes de travail correspondant aux machines importées, n'est pas domiciliée dans l'entreprise¹².

C'est donc d'une rupture entre les deux éléments principaux de la combinaison productive -moyens et force de travail- qu'il s'agit. Celle-ci dépouille l'activité productive de l'organisation socio-technique susceptible de la rendre économiquement efficace, ce qui, en d'autres termes, traduit l'absence d'une fonction de production réelle¹³.

3. La déstructuration du modèle d'accumulation

Le manque de cohérence de la combinaison productive, découlant de l'ambivalence des rapports de propriété au sein de l'entreprise publique, se traduit par des déficits chroniques au sein du secteur d'Etat. Ces déficits sont compensés par les découverts bancaires et les subventions que lui consent l'Etat. Economiquement, cela équivaut à un transfert de valeur dont l'origine n'est autre que les recettes pétrolières de l'Etat et la diminution du pouvoir d'achat des ménages.

Cependant, le recours systématique au découvert bancaire ne constitue nullement une entrave à la poursuite de l'activité du

secteur public car celui-ci bénéficie du soutien quasi-automatique de l'Etat.

Tout se passe en fait comme si l'entreprise contracte des dettes qu'elle éteint grâce à l'Etat. Mais ceci ne signifie pas qu'elle fonctionne grâce au crédit car ce dernier suppose une capacité de re-crée l'emprunt. Un rappel des fondements historiques et théoriques de l'économie keynésienne, qui est une économie de crédit par excellence, permet, à ce propos, d'apprécier la « spécificité » de l'économie algérienne.

En effet, si la mécanique keynésienne, qui préconise pour l'Etat la pratique du déficit budgétaire afin de provoquer une « épargne forcée », financée par la déthésaurisation et, éventuellement, par le futur de la production, n'a pas fonctionné dans celle-ci, c'est parce que l'efficacité marginale du capital, qui est, comme on le sait, le principe fondamental de cette mécanique, y est absent ou trop faible. De ce point de vue, il semble que l'économie algérienne est une économie d'endettement et non une économie de crédit.

La pratique du découvert bancaire, qui reflète l'incapacité des entreprises d'Etat à assurer la reproduction de leurs capitaux propres, a permis, par ailleurs, au secteur privé de se constituer une épargne considérable. Ce dernier trouvait dans la pratique étatique de redistribution des salaires la substance qui allait le renforcer, situation entretenue par les difficultés financières de l'entreprise d'Etat.

L'organisation sociale du marché des facteurs de production fait qu'une telle épargne trouve difficilement à s'utiliser en investissements. Celle-ci se reporte alors sur la consommation, provoquant ainsi la naissance d'une demande sans commune mesure avec l'offre évaluée aux prix administrés, d'où l'économie parallèle de distribution.

L'impossibilité de transformer l'épargne en investissements ne tient pas seulement à la difficulté d'accéder au marché des facteurs de production mais aussi à d'autres considérations dont la plus importante est le revenu que rapporte l'épargne.

Dans une économie où existe un marché financier, ce revenu dépend du taux d'intérêt : quand le taux d'intérêt augmente, les agents sont incités à placer leur argent en titres, quand le taux baisse, les agents s'abstiennent de placer leur argent et quand

ce taux descend au dessous d'un certain niveau, c'est la « *trappe à liquidités* ».

Quand le niveau du taux d'intérêt est tel que le placement de l'épargne sur le marché financier n'est pas avantageux, toute nouvelle émission monétaire ne fera qu'alimenter la « *trappe* » et c'est ce qui semble se produire en Algérie¹⁴.

Ainsi, le montant de l'épargne placée sur livret (qui était la principale forme de placement en Algérie) n'atteignait en 1989 que 50 milliards de DA, soit à peine 5 à 10% du stock d'épargne privée existant en Algérie¹⁵. De plus, il convient de souligner que cette épargne était très souvent liée à l'espoir d'acquérir un logement et non pas au revenu qu'elle rapporte.

Mais s'il est certain que la faiblesse du taux d'intérêt explique pour beaucoup le fait que l'argent détenu par le secteur privé (entreprises et ménages) soit affecté ailleurs que sur le marché financier, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas la seule cause réelle de l'existence de la « *trappe à liquidités* » car, très souvent, la détention de l'argent sous forme liquide permettait de réaliser, dans la distribution, des plus-values qu'aucun placement sur le marché financier ne peut concurrencer¹⁶.

Si l'épargne ne se transformait pas en investissements, ce n'est donc pas seulement parce que le taux d'intérêt est faible mais aussi et surtout parce que l'équilibre sur le marché des biens et services n'est pas assuré par le biais des prix administrés. Ceci est d'autant plus vrai que même dans le cas où les revenus distribués correspondent à la valeur administrée de l'offre, un système administré de prix provoque un accaparement de l'épargne par les spéculateurs. Ces derniers, pour augmenter leurs gains, alimentent le marché parallèle en produits supplémentaires importés, ce qui, à son tour, engendre des tensions sur le marché de la devise, d'où hausse des prix parallèles consécutivement à la baisse de la monnaie locale.

4. Digression -- l'interprétation des pratiques économiques de l'Etat chez L.Addi.

L'analyse que fait L.Addi des pratiques économiques de l'Etat algérien mérite, de par son intérêt ainsi que les questions qu'elle soulève, que l'on en expose, ici, les grandes lignes.

Pour L.Addi, l'Etat algérien a entrepris de construire une économie à l'abri du marché. Une telle entreprise pose, à

travers les pratiques économiques auxquelles elle a donné lieu, le problème des relations entre l'économique et le politique, problème interpellant la capacité de celui-ci à faire mouvoir l'appareil productif.

Ignorant les lois du marché, ces pratiques donnent naissance à des rentes spéculatives, rémunérant le travail improductif au détriment du travail productif. Par ce biais, l'opposition explicite entre le capital étatique et le capital privé, opposition que l'on retrouve constamment dans le discours politique officiel, devient dans les faits une alliance implicite à tel point que celui-ci se nourrit de celui-là.

Le refus des lois du marché ne procède cependant pas d'une volonté de les dépasser, ce qui aurait conféré à ce refus une cohérence idéologique certaine, mais plutôt d'une vision populiste. Refusant de voir la société à travers les intérêts économiques qui la divisent, l'Etat algérien ne se donnera aucun moyen pour éteindre les rentes qui se forment à la faveur de ses propres pratiques, d'où l'incohérence de ces dernières par rapport à l'objectif proclamé de construction d'une économie moderne.

Une telle incohérence, souligne L.Addi, rend difficile l'interprétation des pratiques de développement selon les grilles de l'économie politique. En fait, la pratique algérienne de développement montre le caractère contingent de l'économie politique. Extraite de son contexte historique, coupée des relations politiques qu'elle instaure entre les agents économiques, celle-ci perd toute sa pertinence.

L'économie politique, rappelle à ce propos L.Addi, est une arithmétique qui met en œuvre des intérêts économiques qui s'opposent et qui se superposent. Elle suppose l'autonomie des agents économiques dont le comportement obéit à la défense de leurs intérêts dans un environnement de concurrence exacerbée. Elle s'est construite sur les concepts de surproduit, de profit, de salaire, de travail pour combattre les notions de rente, de ponction et de prédation.

Une telle définition illustre la pertinence de l'économie politique dans un état libéral, ce dernier n'intervenant en effet que dans les limites que trace l'économie politique, et sa non pertinence dans l'Etat algérien.

La compréhension des mécanismes du sous-développement en Algérie exige de

ce fait qu'elle soit cernée par une problématique appropriée dans laquelle la question de la rationalité régulatrice de l'ensemble de la société ne saurait être éludée.

Par rapport à l'Etat libéral, l'Etat algérien se trouve, de ce point de vue, aux antipodes. Tandis que le premier est assis sur une rationalité économique, le second est assis sur une rationalité politique, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, ne nie ni l'économique, ni le politique.

La question de l'importance de la rationalité régulatrice soulève en fait l'approche de la relation et de l'articulation entre le politique et l'économique en vue d'une cohérence sociale. Aussi, dire qu'en Algérie, la régulation par le politique prend le pas sur la régulation par l'économique ne signifie pas que l'économique n'a pas son importance puisque, de toute évidence, la satisfaction des besoins économiques est inhérente à toutes les sociétés humaines. Cela signifie que l'accumulation des richesses par des particuliers ne puise pas principalement dans l'exploitation du travail, mais emprunte le passage obligé du politique qui la favorise ou la défavorise.

La régulation par l'économique instrumentalise l'économie pour en faire une source de pouvoir politique. Elle correspond à une situation historique caractérisée par l'incapacité du champ économique à puiser en lui-même sa dynamique.

Dans les faits, le primat du politique sur l'économique se traduit par un déséquilibre dans les relations entre l'Etat et la société civile. Cependant, un tel déséquilibre reflète beaucoup plus l'indigence de l'économie que la puissance de l'Etat. Si la société civile dépend de l'Etat, ce n'est, souligne L.Addi, pas tant parce que celui-ci est puissant, mais c'est parce que la nature du surproduit – une rente d'origine externe- ne permet pas à celle-ci d'avoir un poids politique aussi important que celui qu'ont les acteurs des sociétés civiles des pays dont l'économie se reproduit sur la base de l'exploitation du travail (ou de la plus-value relative). Se reproduisant sur la base de la rente énergétique, le pouvoir d'Etat reproduit, pour satisfaire la société civile dont il veut qu'elle continue à dépendre de lui, tout un processus de redistribution de cette rente. Chétive, la société civile « colle », quant à elle, à l'Etat pour lui arracher soit des richesses à accumuler, soit de la subsistance pour survivre.

Le système social se trouve ainsi régulé par une logique d'ensemble, traversant aussi bien l'Etat que la société civile. Une telle logique s'est maintenue tant que la reproduction matérielle de l'ensemble de la société demeurait assuré par la rente minière.

5. La réforme par les prix : portée et limites.

La manipulation, dans une optique volontariste, du système de prix est étroitement liée à la disponibilité d'un surplus pétrolier interne.

Dictée par l'accentuation de la contrainte extérieure suite à la chute des prix du pétrole en 1986, la réforme des prix, entreprise avec l'adoption, en 1989, d'un nouveau cadre réglementaire, annonce une rupture avec la logique administrative qui a toujours guidé la politique des prix en Algérie. Cette rupture s'est traduite dans les faits par une libéralisation progressive de tous les prix et à tous les stades de leur formation.

La libéralisation des prix a donné lieu à un mouvement d'alignement progressif des prix officiels sur ceux en vigueur sur le marché parallèle. Le but implicite d'un tel ajustement étant la récupération, au profit de certaines entreprises du secteur public, des rentes spéculatives réalisées auparavant par le secteur informel. Les rentes ainsi récupérées sont estimées à 11 milliards de DA en 1990, 16 milliards en 1991 et 20 milliards en 1992¹⁷.

Pour les entreprises publiques, confrontées à d'importants déficits structurels et une raréfaction en matière de financement, ces ajustements de prix obéissaient, très souvent, à la nécessité de couvrir les coûts de production et d'assurer un équilibre relatif.

L'absence de concurrence met ces entreprises à l'abri de toute forme de pression en vue de maîtriser les coûts de production et donc des prix. Tout se passe comme si le nouveau système de prix substitue aux rentes spéculatives réalisées sur le marché informel des rentes de monopole.

Faute d'entraîner une relance de la production et de l'investissement, les revenus supplémentaires tirés des ajustements de prix ont servi, la faveur d'une « autonomie de gestion », à financer des augmentations de salaires, augmentations qui, très souvent, ne correspondent pas à une croissance de la productivité. Pour dire les choses autrement,

l'autonomie de l'entreprise s'est réduite, par la grâce du nouveau système de prix, à une autonomisation des salaires par rapport à la productivité.

Mais s'il en est ainsi, c'est, nous semble-t-il, parce que, telle que conçue et mise en œuvre, la réforme des prix élude une question essentielle : celle des coûts de production. Celle-ci constitue, quelle que soit l'optique d'analyse considérée, un élément essentiel dans la formation des prix.

En effet, la segmentation de l'économie en monopoles de branche fait que le prix fixé pour un bien peut s'accommoder de n'importe quel volume de production, et donc de coût.

Outre qu'elle contrarie, en maintenant inélastique l'offre, le rôle régulateur des prix, la segmentation de l'économie en monopoles de branche se traduit par la persistance de rentes s'exprimant sous forme de productivités marginales positives. Ces rentes constituent un facteur de blocage pour l'accumulation dans la mesure où non seulement elles compriment la demande mais empêchent l'accroissement du produit net et l'élargissement du marché.

Dans les économies dites de marché, le produit net peut être accru par l'élévation de la productivité du travail et l'utilisation rationnelle des éléments techniques du procès de travail dans le respect du principe de la productivité marginale nulle des facteurs. Quand la productivité marginale est positive, c'est une rente qui apparaît et qui handicape le produit net¹⁸. En pareil cas, l'augmentation de la productivité et l'élimination des rentes « négatives » dans le procès de travail ne seraient d'aucune utilité si, au préalable, la demande effective n'était pas libérée des rentes qui la « rançonnent ».

En effet, dans ce type d'économie, le problème fondamental qui se pose ne réside pas tant dans l'accroissement du produit net mais dans la conversion de celui-ci demande effective. La rente n'étant pas un élément de coût mais une ponction sur le pouvoir d'achat des différents revenus, son extinction passe par la libération des potentialités de la demande effective. Il en va tout autrement de l'économie algérienne où la compression de la demande par une libéralisation des prix ne s'est pas accompagnée par une réforme de structure à même de favoriser l'émergence du rapport social suscitant la dynamique de l'accumulation et de la croissance de la productivité¹⁹. La rigidité qui s'en suit des structures de la production rend inefficente

toute politique qui viserait à accroître la demande.

Les quelques remarques qui précèdent à propos de la réforme des prix pèchent moins par leur caractère général que par une vision « fragmentaire », « partielle » du système économique. Aussi, il convient de situer la réforme en question dans le cadre conceptuel général à travers lequel elle est pensée.

En effet, le discours de la réforme en Algérie est construit sur la problématique walrassienne, problématique dans laquelle le système de prix s'autorégule en puisant dans une dynamique fondée sur la loi de la productivité marginale²⁰. Élément constitutif de la théorie néo-classique de l'équilibre général, le système de walras suppose que la concurrence soit parfaite, que l'offre et la demande soient parfaitement élastiques et que les coûts moyens soient égaux aux coûts marginaux. Un tel schéma, valable dans le cas d'une économie productive produisant à coûts constants ou tendant vers les coûts constants, ne s'applique cependant pas à une économie produisant à coûts croissants ou décroissants, autrement dit, une économie où subsistent des rentes, synonymes de productivités marginales positives.

En fait, la pertinence théorique de la problématique néo-classique de l'équilibre général ne peut être séparée du référent historique qu'elle a pris pour objet, à savoir les économies industrielles occidentales. Historiquement, le passage de paradigmes classiques à des paradigmes néo-classiques correspond à la mutation de ces économies de la phase agricole, où la rente est incontournable, à la phase industrielle, où son extinction est rendue possible par la capacité de l'industrie à produire à coûts constants, et ce faisant, à éliminer la rente.

En Algérie, pays où la rente minière est la source principale de l'accumulation, une telle mutation semble contrariée par l'incapacité du projet étatique d'industrialisation à secréter une fonction de production réelle²¹. La régulation par la loi de la productivité marginale, élément essentiel dans la problématique néo-classique, devient en pareille situation inconcevable car sans objet et il ne nous semble pas erroné d'affirmer que, dans le cas précis de l'Algérie, l'absence d'un tel mode de régulation est, plus que l'effet de l'inexistence de structures concurrentielles de marché, le produit de l'incapacité du projet en question à mobiliser la force de travail.

La compréhension des mécanismes de l'accumulation dans une économie comme celle de l'Algérie exige qu'elle soit cernée par une problématique appropriée dans laquelle la relation subtile entre la loi de la valeur et les conditions politico-juridiques de son fonctionnement ne saurait être éludée. Les incohérences méthodologiques du discours de la réforme découlent précisément du fait que celui-ci s'inscrit dans une problématique de la circulation, problématique qui évacue totalement la loi de la valeur²² et qui tourne le dos à la production²³.

La réhabilitation du marché à partir de la circulation ne fait que modifier le mode d'appropriation de la rente. Elle ne lève pas les blocages auxquels est confronté le système productif interne²³, et par suite l'accumulation interne. La persistance de ces blocages ne s'explique pas tant par l'inexistence de structures concurrentielles de

marché mais par l'ambivalence des rapports de propriété au sein de l'entreprise publique qui demeure, encore, la forme dominante de propriété des moyens de production. Cette ambivalence qui, dans le cas particulier de l'Algérie, renvoie elle-même à l'ambivalence de la nature de l'Etat, empêche l'activité productive de se doter de l'organisation socio-technique à même de la rendre économiquement efficace²⁴.

Si l'économie algérienne ne se reconnaît donc pas dans une problématique walrassienne, c'est parce qu'elle n'est pas une économie productive, en ce sens qu'elle ne se reproduit pas grâce à l'exploitation du travail, mais grâce à la plus-value absolue et la rente. Dans ce contexte, la réhabilitation du marché à partir de la circulation n'est, de toute évidence, pas de nature à favoriser la création d'un surplus en valeur et partant, l'élargissement du marché.

Références bibliographiques :

1. ADDI (L) *L'impasse du populisme*, ENAL, Alger, 1991.
2. ADDI (L) *Les économies du Tiers-monde : entre le volontarisme économique et l'ajustement structurel* in *Révolution Africaine* du 28 Avril 1989, n°1312.
3. AMAROUCHE (A) *Quelques réflexions sur la nature de la crise économique en Algérie*, document de travail, novembre 1992.
4. BENABDELLAH (Y) *Comment analyser le surendettement d'un pays rentier : le cas de l'Algérie*, document de travail, Mars 1996.
5. BOUDJEMA (R) *La crise en Algérie : sens et non sens* in *Nouvel HEBDO*, semaine du 05 au 11 et 12 au 18/12/1990.
6. BOUDJEMA (R) *Problématique et méthodologie de l'assainissement des*

- entreprises et leurs limites*, communication lors du séminaire national sur l'assainissement économique et financier des entreprises et des banques, Alger, 12/13 Mai 1991.
7. HENNI (A) *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, ENAG, 1991.
 8. HENNI (A) *De la rente au profit dans l'économie classique ou de l'archaïsme féodal à la rationalité bourgeoise* in *Revue du CREAD*, n°16, 1988.
 9. HENNI (A) *Considérations sur le taux de profit : monopoles et segmentation* in *Les cahiers du CREAD*, n°34, 1993.
 10. MEDJKOUNE (M) *De la régulation de l'économie par les prix*, communication présentée lors du Forum sur le partenariat et la relance des investissements, Alger, 5 et 6 / 10 /1991.

¹ Dans le sens où il en est habituellement fait usage, ce terme renferme l'idée d'un schéma « ex-ante ». A défaut d'un terme plus adéquat, nous l'employons, ici, dans le sens exactement opposé, d'un schéma « ex-poste ».

² Cette ambiguïté provient, en fait, de la confusion entre système de prix et structure des taux de profit. Cf L. ADDI *L'impasse du populisme*, ENAL, Alger, p178.

³ L.ADDI, op. cit.

⁴ Idem.

⁵ A.AMAROUCHE *Quelques réflexions sur la nature de la crise économique en Algérie*, document de travail.

⁶ Voir à ce propos R.BOUDJEMA *La crise en Algérie : sens et non-sens* in *Nouvel HEBDO*, semaine du 05 au 11 et 12 au 18/12/1990.

⁷ A.AMAROUCHE Op. cit. Ces dernières sont aussi, dans la mesure où accumulation et reproduction sont en adéquation dans le système productif externe, celle de l'accumulation.

⁸ Ce qui revient à supposer que les revenus du pétrole doivent servir avant tout à l'acquisition des moyens de production.

⁹ A.HENNI *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, ENAG, 1991

¹⁰ Précisons que par déterminations internes de la reproduction, il faut entendre « les conditions, matérielles et sociales, de création et de réalisation en dinars de la valeur, considérées hors leur rapport au

procès externe de reproduction/accumulation » (A.AMAROUCHE, op.cit.)

¹¹ Ces inadéquations se manifesteraient, entre autres, par une insuffisance chronique des équipements et des autres éléments du procès de travail ainsi que par un décalage entre le niveau technologique des équipements employés et le niveau de qualification de la main d'œuvre.

¹² Le non-respect de ces normes s'explique par le fait que la direction, censée exercer l'autorité dans l'entreprise, n'a pas les moyens (juridiques et économiques) pour imposer ces normes. De la part des travailleurs, cela s'explique par l'absence de pression, l'absence de contrainte objective, mais nullement par un prétendu refus de travail.

¹³ R. BOUDJEMA op. cit. Ainsi, le coût de production qui est l'expression rationnelle de cette efficacité, n'apparaît plus que comme la sommation des dépenses au lieu d'en être la synthèse qui intègre le savoir-faire, les innovations techniques, la recherche scientifique, l'organisation du travail...etc.

¹⁴ « *L'émission de monnaie*, note à ce propos L.Addi, ne correspond pas seulement au besoin de l'échange, elle correspond surtout au besoin de négocier la contrainte productive parce que l'Etat ne maîtrise pas le procès de travail. La défaillance de l'autorité dans le procès de travail est compensée pas l'émission monétaire », L.ADDI *L'impasse du populisme*, p200.

¹⁵ A.HENNI *Essai sur l'économie parallèle*, op. cit.

¹⁶ Idem.

¹⁷ Chiffres avancés par le directeur de la concurrence et des prix lors d'une conférence de presse. Voir le quotidien « L'OPINION » n° 539 du 28 Avril 1994.

¹⁸ Il y a lieu de rappeler que la catégorie « rente » est liée à la loi de la valeur-travail que la théorie néo-classique cherchait à éviter. Dans la théorie néo-classique, la rente prend le nom de productivité marginale.

¹⁹ Cela nous semble d'autant plus vrai que la question fondamentale de la nature de la propriété des moyens de production n'est toujours pas réglée.

²⁰ Essentielle dans le système de prix walrassien la régulation par la loi de la productivité marginale signifie l'annulation de la rente quand les coûts sont croissants ou décroissants.

²¹ R.BOUDJEMA *La crise en Algérie : sens et non sens*, op. cit.

²² Il n'est, à cet égard, pas inutile de remarquer que l'essentiel des mesures prises dans le cadre de la politique de réforme se résume à une compression de la demande intérieure.

²³ Si tant est qu'on puisse parler de système productif.

²⁴ Efficacité au sens que lui confère la théorie économique.